

Annexe 5 – Analyse de l’incidence du projet de modification de règles

Annexe 5 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Tableau de l'évaluation de l'incidence¹

Dans le tableau de l'évaluation de l'incidence ci-après, pour chaque élément majeur proposé concernant les règles sur les transferts de comptes, nous :

- décrivons l'élément en question;
- indiquons les avantages prévus de cet élément;
- évaluons son incidence sur les clients, les courtiers et l'OCRI.

Évaluation sommaire

Nous avons déterminé que les changements qui sont apportés dans le cadre du projet de modification des règles sur les transferts de comptes auront les incidences à court terme suivantes :

- incidence légèrement favorable sur les clients;
- incidence légèrement défavorable sur les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective;
- incidence neutre sur le personnel de l'OCRI.

De plus, lorsque :

- l'initiative des courtiers visant à adopter des solutions technologiques qui permettent d'offrir une expérience de transfert de compte de client plus uniforme, efficace et rapide aura été mise en œuvre;
- d'autres organismes de réglementation auront adopté les modifications proposées des règles sur les transferts de comptes à titre de normes harmonisées pour le reste du secteur canadien des services d'investissement,

nous avons déterminé que le projet de modification des règles sur les transferts de comptes et la mise en œuvre des solutions technologiques auront les incidences à long terme combinées suivantes :

- incidence favorable sur les clients;
- incidence légèrement favorable sur les courtiers;
- incidence légèrement favorable sur le personnel de l'OCRI.

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
À court terme					
<i>Les Règles visant les courtiers en épargne collective, qui sont des règles</i>	Harmonisation des exigences de transfert de compte pour les	<i>Incidence légèrement favorable – Avantage</i>	<i>Incidence neutre</i>	<i>Incidence légèrement défavorable – Cette exigence</i>	<i>Incidence neutre</i>

¹ Nous n'avons pas procédé à l'évaluation de l'incidence des modifications corrélatives proposées des règles actuelles sur les déplacements de comptes en bloc en raison de leur nature non significative.

Annexe 5 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
<i>fondées sur des principes, deviennent des règles normatives.</i>	courtiers en placement et les courtiers en épargne collective	découlant de l'uniformisation des exigences entre les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective, mais la modification des règles pourrait ne pas réduire les délais de transfert si les obstacles au transfert sont moins fréquents chez les courtiers en épargne collective.		n'aura d'incidence que sur les courtiers en épargne collective dont les délais actuels de transfert de compte sont généralement supérieurs à 10 jours de compensation.	
<i>Adopter une définition du terme « positions ».</i>	Précision du champ d'application visant les positions qui sont assujetties aux exigences des règles sur les transferts de comptes	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application	<i>Incidence neutre</i> – Précision du champ d'application
<i>Élargir les types d'organisations pouvant être autorisées par l'OCRI afin d'accélérer les transferts.</i>	Augmentation du nombre d'options de communication électronique et de services de transfert automatisé	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides.	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides et plus économiques.	<i>Incidence neutre</i> – L'élargissement des règles ne permettra pas à lui seul d'offrir davantage d'options de transfert de compte automatisé qui sont plus rapides et plus économiques.	<i>Incidence neutre</i> – Aucune incidence sur le personnel de l'OCRI jusqu'à ce que d'autres options de transfert automatisé soient offertes.
<i>Préciser que les courtiers doivent communiquer entre eux par voie électronique au sujet des transferts de comptes lorsqu'un service reconnu de transfert de compte est disponible.</i>	Communication plus rapide entre le courtier livreur et le courtier receveur avant le début du processus de transfert de compte	<i>Incidence légèrement favorable</i> – L'utilisation obligatoire des communications électroniques, lorsqu'elles sont disponibles, éliminera les retards causés par les processus manuels encore utilisés.	<i>Incidence légèrement favorable</i> – Accélération des communications.	<i>Incidence légèrement favorable</i> – Accélération des communications.	<i>Incidence neutre</i>

Annexe 5 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
<i>Réduire le délai pour informer les clients des obstacles au transfert, qui passe de 10 à 2 jours de compensation.</i>	Accélération de la transmission des communications aux clients	<i>Incidence légèrement favorable</i> – Veiller à ce que, dans le cas des comptes qui présentent des obstacles au transfert, le client soit informé des obstacles avant le début du processus de transfert, à ce qu'on lui offre des options pour éliminer ces obstacles (et lui présente l'incidence de ces options), et à ce qu'il puisse prendre une décision éclairée sur la façon de surmonter ces obstacles.	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Des changements de processus doivent être apportés afin de se pencher sur l'élimination des obstacles au transfert avant d'amorcer le transfert de compte. Réduction des délais pour cerner et éliminer les obstacles au transfert.	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Des changements de processus doivent être apportés afin de se pencher sur l'élimination des obstacles au transfert avant d'amorcer le transfert de compte. Réduction des délais pour cerner et éliminer les obstacles au transfert.	<i>Incidence neutre</i>
<i>Veiller à ce que les clients puissent prendre une décision éclairée sur la façon de résoudre les obstacles au transfert et de procéder au transfert de compte demandé.</i>	Les clients peuvent prendre une décision éclairée sur la façon de résoudre les obstacles au transfert avant le début du processus de transfert de compte.	<i>Incidence favorable</i> – Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des obstacles soulevés.	<i>Incidence favorable</i> – Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des obstacles soulevés.	<i>Incidence favorable</i> – Permet d'éviter les situations où un transfert de compte est partiellement exécuté et le client décide de l'annuler en raison des obstacles soulevés.	<i>Incidence favorable</i> – Permet de réduire le nombre de plaintes liées aux obstacles déposées auprès de l'OCRI.
<i>Préciser que la demande de transfert doit être réglée dans les cinq jours de compensation suivant la date à laquelle la demande de transfert est jugée en règle.</i>	Fixe une obligation de règlement plus claire et propose d'exiger le même délai de règlement pour toutes les demandes de transfert en règle.	<i>Incidence favorable</i> – Délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes en règle.	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Un délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes comportant des obstacles incite le courtier livreur et le courtier receveur à surmonter les obstacles au transfert dès le début du processus de règlement et, en fin de compte, à effectuer le	<i>Incidence légèrement défavorable</i> – Un délai de règlement raccourci pour les transferts de comptes comportant des obstacles incite le courtier livreur et le courtier receveur à surmonter les obstacles au transfert dès le début du processus de règlement et, en fin de compte, à effectuer le	<i>Incidence favorable</i> – Permet de réduire le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes comportant des obstacles.

Annexe 5 – Analyse de l'incidence du projet de modification de règles

Description de l'exigence proposée	Avantages prévus	Incidence sur les clients	Incidence sur les courtiers en placement	Incidence sur les courtiers en épargne collective	Incidence sur l'OCRI
			transfert de compte plus rapidement. Le respect de ce délai raccourci peut toutefois poser des problèmes opérationnels.	transfert de compte plus rapidement. Le respect de ce délai raccourci peut toutefois poser des problèmes opérationnels.	
À long terme					
<i>Mise en œuvre de solutions technologiques qui permettent d'offrir une expérience de transfert de compte de client plus uniforme, efficace et rapide.</i>	Transferts accélérés par l'utilisation accrue de solutions de transfert automatisé	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes, et transferts de comptes plus économiques entre courtiers en placement et courtiers en épargne collective	<i>Incidence favorable</i> – Périodes de règlement raccourcies pour les transferts de comptes, et transferts de comptes plus économiques entre courtiers en placement et courtiers en épargne collective	<i>Incidence favorable</i> – Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes
<i>Adoption par d'autres organismes de réglementation des modifications proposées des règles sur les transferts de comptes à titre de normes harmonisées.</i>	Les transferts automatisés sont facilités d'une manière uniforme pour un plus grand nombre de sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Expérience de transfert de compte uniforme et rapide dans toutes les sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes
<i>Adoption par d'autres organismes de réglementation d'exigences visant à automatiser les exigences relatives aux règles de transfert de position</i>	L'automatisation des processus manuels liés aux types de comptes et aux positions (c.-à-d. les comptes enregistrés, les comptes de régimes de retraite immobilisés et les positions au nom du client)	<i>Incidence favorable</i> – Expérience de transfert de compte uniforme et rapide dans toutes les sociétés du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Simplifie le processus de transfert de compte pour favoriser l'adoption d'un seul processus de transfert à l'échelle du secteur des services d'investissement	<i>Incidence favorable</i> – Réduit le nombre de plaintes déposées auprès de l'OCRI en ce qui concerne la rapidité des transferts de comptes